



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

Date de la convocation : 15/01/2021
Nb de membres en exercice : 16
Présents : 12
Exprimés : 12

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit janvier à 15 h 00,
le Bureau Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,
dûment convoqué, s'est réuni à Salle des fêtes d'Albine*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

PRESENTS :

Titulaires : Maud BODKIN, Zina BOURGUET, Michel CASTAN, Florence ESTRABAUD (SUPPLEANTE), Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Benoît MILHET, Michel PERALES (SUPPLEANT), Marie-Pierre PONS, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC, Daniel VIAELLE

Suppléants (non votants) : /

EXCUSES :

Titulaires représentés (pouvoir) :

Titulaires : Claudie BONNET, Michèle COMPS, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, René MORENO, Antoine PROENCA

Suppléants : Jean-Louis ANDRIEU, Jean-Louis BADENAS, Guillaume CIANCIO, Jean-Luc FALIP, Claire FITA, Aurélien MANENC

**DELIBERATION N° 2021_01_N_01 : RENOVATION THERMIQUE DU SIEGE DU SYNDICAT MIXTE DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DE LA DETR 2021**

Le bâtiment qui abrite le siège du syndicat mixte pourrait faire l'objet de travaux afin d'**améliorer les performances énergétiques** (isolation murs et plafonds, réduction de certains volumes...) et d'**optimiser le chauffage existant** compte tenu des difficultés pour le projet de réalisation d'une chaudière bois. Néanmoins, compte tenu de l'impossibilité actuelle de réalisation d'un projet municipal de réseau de chaleur municipal, le projet initial du syndicat mixte pourrait à l'avenir être relancé.

Dans un premier temps, une « étude énergétique » du bâtiment sera menée afin de déterminer les possibilités techniques, le montant des crédits à prévoir et les temps de retours sur investissement. Ainsi des priorités pourront être déterminées afin de phaser l'opération et lancer les travaux nécessaires.

La toiture du deuxième étage côté SUD qui n'avait pas été refaite lors des travaux d'aménagement du syndicat mixte en 2007-2008, donne de plus en plus de signes de faiblesses (infiltrations...), il sera donc nécessaire dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique présentés ci-dessus, d'envisager également une rénovation totale de la partie concernée. Des crédits ont été inscrits au budget primitif le 15 décembre 2021, à hauteur à ce jour de 50 000 € (*sur la base d'une estimation de la partie tranche « isolation » : diagnostic thermique du bâtiment et réalisation de travaux*).

Un devis à hauteur de 30 312.48 € avait été également réalisé pour une partie de la toiture du bâtiment en 2020, il conviendra de voir s'il est également possible d'enclencher cette réalisation dans le projet global avant notamment de démarrer des travaux à l'intérieur sur la partie du bâtiment concerné.

L'objectif étant de réaliser des investissements qui permettraient de générer des économies de fonctionnement tout en limitant l'impact environnemental de notre structure.

Dans un premier temps compte tenu des montants financiers et de la nature des travaux les services de l'Etat ont été saisis quant à l'éligibilité du syndicat mixte à la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) dans le cadre du plan national de relance de l'économie.

Or, à ce jour, un syndicat mixte ne peut émerger à ce dispositif.

MONTPELLIER
Date de réception de l'AR: 29/01/2021
034-253401269-20210128-2021_01_N_01-DE

C'est pourquoi il est à présent envisager de solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), où nous pourrions être éligibles à titre dérogatoire, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant ttc estimatif du projet : 60 000 € (isolation murs et plafonds) et 30 312 € (toiture : tva à 10%)= 90 312 €

Base subventionnable HT	Financeurs	Taux	Montants
77 556 €	Région	20%	15 512 €
	CD 81	10%	7755 €
	CD 34	10%	7755 €
	DETR	40%	31 022 €
	PnrHL	20%	15 512 €
Total		100%	77 556 €

Le dossier doit être déposé de manière dématérialisé avant le 31 janvier 2021.

Sur proposition du Président, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention au titre de la DETR 2021,
- d'autoriser le Président à déposer le dossier, à signer et à réaliser tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



Daniel VIAELLE

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 29/01/2021

034-253401269-20210128-2021_01_N_01-DE



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

Date de la convocation : 15/01/2021
Nb de membres en exercice : 16
Présents : 12
Exprimés : 12

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit janvier à 15 h 00,
le Bureau Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,
dûment convoqué, s'est réuni à Salle des fêtes d'Albine*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Sout

PRESENTS :

Titulaires : Maud BODKIN, Zina BOURGUET, Michel CASTAN, Florence ESTRABAUD (SUPPLEANTE), Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Benoit MILHET, Michel PERALES (SUPPLEANT), Marie-Pierre PONS, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC, Daniel VIAELLE

Suppléants (non votants) : /

EXCUSES :

Titulaires représentés (pouvoir) :

Titulaires : Claudie BONNET, Michèle COMPS, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, René MORENO, Antoine PROENCA

Suppléants : Jean-Louis ANDRIEU, Jean-Louis BADENAS, Guillaume CIANCIO, Jean-Luc FALIP, Claire FITA, Aurélien MANENC

**DELIBERATION N° 2021_01_N_02 : NOUVEL AVIS SUR LE PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHES MINIERERES SUR LA
COMMUNE DE FONTRIEU**

Par courrier du 12 avril 2019, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a été saisi pour avis pour une demande de Permis Exclusif de Recherche Minière sur le site de La Fabrié, commune de Fontrieu.

Le Parc a rendu un avis le 6 mai 2019.

La commune de Fontrieu a fait réaliser une analyse de la demande et des risques associées à ce projet par l'association Syst'Ex.

Suite à la communication de ces résultats, le Parc est interpellé par un collectif local appelé « Stopmines 81 » afin de savoir si l'avis du Parc sera revu.

Sur proposition du Président, suite à l'examen des conclusions de l'étude systEx, **le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de donner un avis défavorable à la demande de Permis Exclusif de Recherche Minière sur le site de La Fabrié, commune de Fontrieu,
- de mandater le Président pour réaliser les actes afférents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,

Daniel VIAELLE

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 03/02/2021
034-253401269-20210128-2021_01_N_02-DE



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANUEDOC
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

Date de la convocation : 15/01/2021
Nb de membres en exercice : 16
Présents : 12
Exprimés : 12

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit janvier à 15 h 00,
le Bureau Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,
dûment convoqué, s'est réuni à Salle des fêtes d'Albine

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

PRESENTS :

Titulaires : Maud BODKIN, Zina BOURGUET, Michel CASTAN, Florence ESTRABAUD (SUPPLEANTE), Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Benoît MILHET, Michel PERALES (SUPPLEANT), Marie-Pierre PONS, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC, Daniel VIAELLE

Suppléants (non votants) : /

EXCUSES :

Titulaires représentés (pouvoir) :

Titulaires : Claudie BONNET, Michèle COMPS, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, René MORENO, Antoine PROENCA
Suppléants : Jean-Louis ANDRIEU, Jean-Louis BADENAS, Guillaume CIANCIO, Jean-Luc FALIP, Claire FITA, Aurélien MANENC

DELIBERATION N° 2021_01_N_03 : ATTRIBUTION DE LA MARQUE VALEURS PARC SUR LES FILIERES ACTIVITE DE PLEINE NATURE ET HEBERGEMENT

Afin de répondre aux objectifs de sa Charte, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc s'appuie depuis 2006 sur l'outil marque Valeurs Parc qu'il développe dans différentes filières :

- o Produits
- o Activités de pleine nature
- o Hébergements touristiques
- o Sites d'accueil et de découverte

Cette marque est un repère d'une offre de produits et de services réalisés dans le respect des valeurs éthiques des Parcs : appartenance au territoire, environnement préservé et valorisé et dimension humaine.

Elle est attribuée pour une période de 5 ans aux prestataires qui en font la demande et qui satisfont au référentiel de la filière pour laquelle ils postulent. A échéance des 5 ans, des audits sont organisés afin de renouveler les conventions d'attribution.

Du 05 août 2020 au 08 décembre 2020, deux audits d'attribution de la marque ont été réalisés par Ilona MEZEI, auditrice indépendante, auprès de prestataires d'activités de pleine nature.

- **Ferme d'En Gout, Dourgne (81)** – Florence et Jean-Luc HERVE : séjour en roulotte et charriot western.
Ce prestataire a reçu un avis favorable sans réserve au regard des critères de la marque Valeurs Parc.
- **Bases de loisirs du Haut-Languedoc - Ecole de voile du Laouzas (81) et La Ravière (34)** - Bruno DUPOUY, gérant : pédalo, paddle, canoë, catamaran, planche à voile.
Ce prestataire a reçu un avis réservé pour son entrée dans la marque Valeurs Parc.

Remarques de l'auditeur :

« Il est proposé d'attendre avant de donner un avis sur ce dossier. Une période d'évolution et un accompagnement éventuel de la part du Parc semblent à ce jour plus cohérents que le marquage, afin de permettre au gérant de faire évoluer l'activité vers un fonctionnement davantage en accord avec les valeurs portées par la marque Valeurs PNR ». Le rapport d'audit est joint en annexe 2.

MONTPELLIER
Date de réception de l'AR: 03/02/2021
034-253401269-20210128-2021_01_N_03-DE

Du 08 décembre 2020 au 10 décembre 2020, deux audits d'attribution de la marque ont été réalisés par Ilona MEZEI, auditrice indépendante, auprès des hébergeurs :

– **Ecolieu Joianima, Secun Haut, Le Bez (81) – Isabeau NOEL**

– **Gites Les vignes de la Coste, Prémian (34) - Annie SERVANT-DELPAPA**

Les deux hébergeurs ont reçu un avis favorable sans réserve au regard des critères de la marque Valeurs Parc.

Les résultats détaillés des audits sont répertoriés dans le tableau joint en annexe 1.

Sur proposition du Président, le **Bureau Syndical**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer pour une période de 5 ans la marque aux trois prestataires listées ci dessous, ayant reçu un avis favorable sans réserve :
 - **Ferme d'En Gout, Dourgne**
 - **Ecolieu Joianima, Secun Haut, Le Bez**
 - **Gites Les vignes de la Coste, Prémian**

- De reporter l'intégration du prestataire APN « Bases de loisirs du Haut-Languedoc » dans le réseau Valeurs Parc :
 - **Bases de loisirs du Haut-Languedoc - Ecole de voile du Laouzas et La Raviège**

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer et à réaliser tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



Daniel VIAELLE

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 03/02/2021

034-253401269-20210128-2021_01_N_03-DE



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANUEDOC
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

Date de la convocation : 15/01/2021

Nb de membres en exercice : 16

Présents : 12

Exprimés : 12

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit janvier à 15 h 00,
le Bureau Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,
dûment convoqué, s'est réuni à Salle des fêtes d'Albine*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

PRESENTS :

Titulaires : Maud BODKIN, Zina BOURGUET, Michel CASTAN, Florence ESTRABAUD (SUPPLEANTE), Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Benoit MILHET, Michel PERALES (SUPPLEANT), Marie-Pierre PONS, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC, Daniel VIAELLE

Suppléants (non votants) : /

EXCUSES :

Titulaires représentés (pouvoir) :

Titulaires : Claudie BONNET, Michèle COMPS, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, René MORENO, Antoine PROENCA

Suppléants : Jean-Louis ANDRIEU, Jean-Louis BADENAS, Guillaume CIANCIO, Jean-Luc FALIP, Claire FITA, Aurélien MANENC

**DELIBERATION N° 2021_01_N_04 : RENOUELEMENT DE CONVENTIONS D'ATTRIBUTION DE LA MARQUE VALEURS PARC
SUR LES FILIERES ACTIVITE DE PLEINE NATURE ET HEBERGEMENT ACTIVITE DE PLEINE NATURE ET HEBERGEMENT**

Afin de répondre aux objectifs de sa Charte, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc s'appuie depuis 2006 sur l'outil marque Valeurs Parc qu'il développe dans différentes filières :

- o Produits
- o Activités de pleine nature
- o Hébergements touristiques
- o Sites d'accueil et de découverte

Cette marque est un repère d'une offre de produits et de services réalisés dans le respect des valeurs éthiques des Parcs : appartenance au territoire, environnement préservé et valorisé et dimension humaine.

Elle est attribuée pour une période de 5 ans aux prestataires qui en font la demande et qui satisfont au référentiel de la filière pour laquelle ils postulent. A échéance des 5 ans, des audits sont organisés afin de renouveler les conventions d'attribution.

Du 05 août 2020 au 08 décembre 2020, 1 audit de renouvellement a été réalisé par Ilona MEZEI, auditrice indépendante, auprès d'un prestataire d'activités de pleine nature :

- **Les Ecuries de la Sabatarié, Cambounès (81)** – Magali CHAMBAUD - balade équestre

Du 08 décembre 2020 au 10 décembre 2020, deux audits de renouvellement ont été réalisés par Ilona MEZEI, auditrice indépendante, auprès des hébergeurs :

- **Gîtes du Domaine de Miravel, Vioussan (34)** - François DE BOISSEZON
- **Gîtes des Ecuries de la Sabatarié, Cambounès (81)** – Magali CHAMBAUD

Les deux hébergeurs et le prestataire APN ont reçu un avis favorable sans réserve au regard des critères de la marque Valeurs Parc. Les résultats détaillés des audits sont répertoriés dans le tableau joint en annexe 1.

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 03/02/2021

034-253401269-20210128-2021_01_N_04-DE

Sur proposition du Président, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De renouveler pour une période de 5 ans la convention d'attribution de la marque aux deux hébergeurs et le prestataire APN listés ci-dessous ayant reçu un avis positif sans réserve :
 - Les Ecuries de la Sabatarié, Cambounès
 - Gîtes du Domaine de Miravel, Vieussan
 - Gîtes des Ecuries de la Sabatarié, Cambounes
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer et à réaliser tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



Daniel VIAELLE

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 03/02/2021

034-253401269-20210128-2021_01_N_04-DE



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANUEDOC
34220 SAINT PONS DE THOMIERES**

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

Date de la convocation : 15/01/2021

Nb de membres en exercice : 16

Présents : 12

Exprimés : 12

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit janvier à 15 h 00,
le Bureau Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,
dûment convoqué, s'est réuni à Salle des fêtes d'Albine*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

PRESENTS :

Titulaires : Maud BODKIN, Zina BOURGUET, Michel CASTAN, Florence ESTRABAUD (SUPPLEANTE), Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Benoit MILHET, Michel PERALES (SUPPLEANT), Marie-Pierre PONS, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC, Daniel VIAELLE

Suppléants (non votants) : /

EXCUSES :

Titulaires représentés (pouvoir) :

Titulaires : Claudie BONNET, Michèle COMPS, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, René MORENO, Antoine PROENCA

Suppléants : Jean-Louis ANDRIEU, Jean-Louis BADENAS, Guillaume CIANCIO, Jean-Luc FALIP, Claire FITA, Aurélien MANENC

DELIBERATION N° 2021_01_N_05 : PROGRAMME D'ACTION 2020 " CADASTRE SOLAIRE " MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Afin de maîtriser les impacts du développement de l'énergie solaire photovoltaïque en plein essor sur le territoire du Haut-Languedoc, la Charte du PNRHL fixe les principes suivants à son développement : il est ciblé, prioritairement, en toitures (bâtiments agricoles, industriels ou habitations) ou sur les ombrières de parking, sous réserve d'une bonne intégration paysagère et architecturale.

A ce titre, le PNRHL a souhaité proposer aux habitants de son territoire l'accès à l'information sur le potentiel solaire de leurs toitures et favoriser la mise en œuvre de projets de production, dans les conditions prévues dans la Charte. Ainsi, le programme 2020-2021 Région/PNRHL voté par le Comité syndical le 12 décembre 2019 envisage la réalisation d'un cadastre solaire. Cet outil destiné à tout public permettra à chacun d'évaluer gratuitement le potentiel solaire de sa toiture, ainsi que leur rentabilité.

Il est proposé d'étendre cet outil au territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles (PHLV).

Les conditions de cette mutualisation sont les suivantes :

- L'action reste sous maîtrise d'ouvrage du PNRHL mais les services énergie du PHLV et du PNRHL travailleront conjointement (établir le cahier des charges pour trouver un prestataire, analyser techniquement les offres, communiquer sur le projet ...)
- Le plan de financement de l'action est modifié ainsi :

	Réalisation d'un cadastre solaire sur le territoire du PNRHL – programme initial		Réalisation d'un cadastre solaire sur le territoire du PNRHL et du PHLV – programme modifié	
Région Occitanie	7 680 €	80 %	9 840 €	80 %
Autofinancement PNRHL	1920 €	20 %	1 230 €	10 %
Autofinancement PHLV	/		1 230 €	10 %
TOTAL du montant prévisionnel	9 600 €		12 300 €	

MONTPELLIER

La Région a été consultée et accepte ce nouveau plan de financement.

Date de réunion de l'AP: 03/02/2021
034-253401269-20210128-2021_01_N_05-DE

Sur proposition du Président, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la réalisation de cette étude selon ce nouveau périmètre et ce nouveau plan de financement,
- d'autoriser le Président à signer avec le Pays Haut-Languedoc et Vignobles une convention de partenariat pour réaliser le cadastre solaire selon les termes de la délibération,
- d'autoriser le Président à réaliser tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



Daniel VIAELLE

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 03/02/2021

034-253401269-20210128-2021_01_N_05-DE



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

Date de la convocation : 15/01/2021

Nb de membres en exercice : 16

Présents : 12

Exprimés : 12

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit janvier à 15 h 00,
le Bureau Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,
dûment convoqué, s'est réuni à Salle des fêtes d'Albine*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

PRESENTS :

Titulaires : Maud BODKIN, Zina BOURGUET, Michel CASTAN, Florence ESTRABAUD (SUPPLEANTE), Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Benoît MILHET, Michel PERALES (SUPPLEANT), Marie-Pierre PONS, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC, Daniel VIAELLE

Suppléants (non votants) : /

EXCUSES :

Titulaires représentés (pouvoir) :

Titulaires : Claudie BONNET, Michèle COMPS, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, René MORENO, Antoine PROENCA

Suppléants : Jean-Louis ANDRIEU, Jean-Louis BADENAS, Guillaume CIANCIO, Jean-Luc FALIP, Claire FITA, Aurélien MANENC

DELIBERATION N° 2021_01_N_06 : POLE DE PLEINE NATURE MONTAGNES DU CAROUX : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION D'UNE TABLE RELIEF DU CAROUX

En 2017, le Pays Haut-Languedoc et Vignobles a été retenu comme pôle de pleine nature « Montagnes du Caroux » pour son projet de développement autour des sports de nature. Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc est nommé chef de file pour la politique éco-responsable du pôle nature.

Parmi les projets du pôle, la communauté de communes du Minervois au Caroux en Haut-Languedoc prévoit l'aménagement d'une « maison des sports nature », bâtiment en cours de projet sur la commune de Mons-la-Trivalle, lieu stratégique de renseignement des visiteurs et porte d'entrée principale sur le massif du Caroux.

Le Caroux est riche et sensible avec de nombreux zonages environnementaux : Parc naturel régional, réserve naturelle de chasse et de faune sauvage, Natura 2000, site classé et inscrit, arrêté de protection de biotope...

Afin de préserver et valoriser cette richesse, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc se positionne en tant que maître d'ouvrage d'un outil d'interprétation qui sera installé de manière permanente dans la « maison des sports nature ».

Ce mobilier (table en relief), à destination des visiteurs, présentera la biodiversité du massif et les différents zonages environnementaux.

Le Bureau syndical du 10 juillet 2019 avait approuvé le projet de table relief du massif du Caroux et son plan de financement initial, pour un coût total de 5 000€ HT.

Depuis, le coût global du projet a évolué à la baisse ce qui nécessite une adaptation du plan de financement.

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 03/02/2021

034-253401269-20210128-2021_01_N_06-DE

Sur proposition du Président, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification du plan de financement de l'opération comme suit :

Dépenses HT	Montant	Recettes	Montant
Table relief et mobilier	4 750.00 €	Autofinancement	1 100.00 €
		Conseil Départemental 34	800.00 €
		LEADER	2 850.00 €
Total	4 750.00 €	Total	4 750.00 €

- de s'engager à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne attribuée est inférieure au montant sollicité ;
- de s'engager à terminer et à payer l'opération dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle du dégageant automatique des crédits ;
- de s'engager à conserver toutes les pièces pendant une durée de dix ans après achèvement des travaux en vue de contrôles français ou communautaire ;
- de solliciter une aide européenne au titre du programme LEADER d'un montant de 2 850,00 € ;
- de s'engager à informer le GAL Pays Haut Languedoc et Vignobles de toute modification intervenant dans les éléments mentionnés ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer et à réaliser tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



Daniel VIAELLE

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 03/02/2021

034-253401269-20210128-2021_01_N_06-DE



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANUEDOC
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

Date de la convocation : 15/01/2021

Nb de membres en exercice : 16

Présents : 12

Exprimés : 12

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit janvier à 15 h 00,
le Bureau Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,
dûment convoqué, s'est réuni à Salle des fêtes d'Albine*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

PRESENTS :

Titulaires : Maud BODKIN, Zina BOURGUET, Michel CASTAN, Florence ESTRABAUD (SUPPLEANTE), Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Benoit MILHET, Michel PERALES (SUPPLEANT), Marie-Pierre PONS, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC, Daniel VIAELLE

Suppléants (non votants) : /

EXCUSES :

Titulaires représentés (pouvoir) :

Titulaires : Claudie BONNET, Michèle COMPS, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, René MORENO, Antoine PROENCA

Suppléants : Jean-Louis ANDRIEU, Jean-Louis BADENAS, Guillaume CIANCIO, Jean-Luc FALIP, Claire FITA, Aurélien MANENC

DELIBERATION N° 2021_01_N_07 : PROJET DE CREATION D'UN PAIN AU "BLE BARBU DE LACAUNE"

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc conduit actuellement un projet de création de pain à la farine de blé barbu de Lacaune, variété ancienne et locale de céréale.

Ce pain aura pour objectifs la sensibilisation des consommateurs à une alimentation locale et à la sauvegarde des variétés anciennes, la création d'une filière du champ à l'assiette et l'accompagnement de ses acteurs (producteurs, boulangers, restaurants collectifs, consommateurs).

Le projet se déroulera en plusieurs étapes :

- 1) Analyses biologiques de la farine de blé barbu de Lacaune ;
- 2) Tests de création de pain par 6 quelques boulangers sélectionnés par appel à manifestation d'intérêt – AMI
- 3) Expérimentation auprès de la restauration collective ;
- 4) Développement de la production de blé barbu de Lacaune et la fabrication du pain sur le territoire (vente en boulangerie et livraison en restaurant collective).

Afin de mener à bien ce projet un partenaire a été identifié :

- **L'association Pétanielle maison des semences paysannes** qui œuvre pour la sauvegarde des variétés anciennes de céréales détient une importante collection de semences de variétés anciennes, conservées *in situ* afin de permettre la sauvegarde de ces variétés. Le blé barbu de Lacaune, presque disparu a fait l'objet d'une attention particulière de cette association et notamment d'un de ces membres (M. COUTAREL) qui en cultive depuis des décennies.

L'association Pétanielle possède des connaissances concernant le blé barbu de Lacaune, sa culture, sa transformation et sa panification, utiles au projet (création du pain, supports pédagogiques et de communication).

Afin de de définir les champs d'action de chaque partie dans le cadre du projet, il convient d'établir une convention de partenariat entre le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et cette structure (Cf. annexe 1).

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 03/02/2021

034-253401269-20210128-2021_01_N_07-DE

Sur proposition du Président, le **Bureau Syndical**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la convention de partenariat entre le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et l'association Pétanielle maison des semences paysannes,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et à réaliser tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



Daniel VIAELLE

MONTPELLIER

Date de réception de VAR: 03/02/2021

034-253401269-20210128-2021_01_N_07-DE



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANUEDOC
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

Date de la convocation : 15/01/2021
Nb de membres en exercice : 16
Présents : 12
Exprimés : 12

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit janvier à 15 h 00,
le Bureau Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,
dûment convoqué, s'est réuni à Salle des fêtes d'Albine*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

PRESENTS :

Titulaires : Maud BODKIN, Zina BOURGUET, Michel CASTAN, Florence ESTRABAUD (SUPPLEANTE), Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Benoît MILHET, Michel PERALES (SUPPLEANT), Marie-Pierre PONS, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC, Daniel VIAELLE

Suppléants (non votants) : /

EXCUSES :

Titulaires représentés (pouvoir) :

Titulaires : Claudie BONNET, Michèle COMPS, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, René MORENO, Antoine PROENCA
Suppléants : Jean-Louis ANDRIEU, Jean-Louis BADENAS, Guillaume CIANCIO, Jean-Luc FALIP, Claire FITA, Aurélien MANENC

**DELIBERATION N° 2021_01_N_08 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PNRHL ET L'ADEART : TRANSMISSION
D'EXPLOITATIONS AGRICOLES SOUS FORMAT COLLECTIF**

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc est engagé pour soutenir une agriculture durable sur son territoire. Il souhaite contribuer à **enrayer le déclin de l'activité agricole sur son territoire.**

Parmi ses actions, la lutte contre la déprise agricole qui marque ce territoire est un enjeu fort.

La transmission des structures agricoles actuelles est difficile. Au fur et à mesure des départs à la retraite, les exploitations reprennent les terres disponibles alentours mais arrivent à une surface telle que le capital nécessaire à leur reprise est quasi impossible à réunir pour un porteur de projet hors cadre familial. Ces grandes structures, principalement d'élevage, n'intéressent pas les petits porteurs de projets, qui leurs préfèrent des structures à taille plus humaine. **Il y a une opposition entre les structures à la vente et ce que recherchent les porteurs de projets.**

Afin de rendre ces fermes transmissibles, le Parc souhaite travailler sur leur **cession multiple en encourageant un découpage en unités plus petites.** Il s'agit de les fractionner avant le départ à la retraite de l'exploitant en place et d'encourager la création de plusieurs ateliers. Courant 2021, le Parc mènera une étude (stage) afin de savoir si cette approche peut être une alternative faisable, pertinente et viable à une transmission monobloc.

L'Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural Tarnais (ADEART) a pour mission de promouvoir une agriculture paysanne. Elle rassemble des agriculteurs installés et des porteurs de projet autour d'une vision partagée de l'agriculture : des fermes autonomes et viables économiquement, respectueuses de la nature et des hommes, transmissibles et participant au développement local. L'association accompagne en particulier les installations et les transmissions agricoles, organise des formations et des journées de mise en réseau.

Compte-tenu de leurs missions respectives, le Parc et l'ADEART se rejoignent sur l'objectif commun de réfléchir à ces nouvelles formes de transmission.

La présente convention a pour objet de répartir les rôles assignés à chaque structure et à permettre d'assurer une bonne communication entre les parties en vue de la mise en œuvre concertée de l'action.

Une convention de partenariat, sans contrepartie financière, est proposée pour une durée de 1 an et demi, soit jusqu'à fin juin 2022 (jointe en annexe).

Sur proposition du Président, le **Bureau Syndical**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la convention de partenariat entre le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural Tarnais présentée en annexe,
- d'autoriser le Président à signer la convention et à réaliser tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



Daniel VIAELLE

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 03/02/2021

034-253401269-20210128-2021_01_N_08-DE



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANUEDOC
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

Date de la convocation : 15/01/2021
Nb de membres en exercice : 16
Présents : 12
Exprimés : 12

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit janvier à 15 h 00,
le Bureau Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,
dûment convoqué, s'est réuni à Salle des fêtes d'Albine*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

PRESENTS :

Titulaires : Maud BODKIN, Zina BOURGUET, Michel CASTAN, Florence ESTRABAUD (SUPPLEANTE), Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Benoit MILHET, Michel PERALES (SUPPLEANT), Marie-Pierre PONS, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC, Daniel VIAELLE

Suppléants (non votants) : /

EXCUSES :

Titulaires représentés (pouvoir) :

Titulaires : Claudie BONNET, Michèle COMPS, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, René MORENO, Antoine PROENCA

Suppléants : Jean-Louis ANDRIEU, Jean-Louis BADENAS, Guillaume CIANCIO, Jean-Luc FALIP, Claire FITA, Aurélien MANENC

DELIBERATION N° 2021_01_N_09 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CRPF / LE SMBA / LE PNRHL DANS LE CADRE DU PROJET AForACCT

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) d'Occitanie s'engage dans le projet « Adapter la Forêt du bassin versant de l'Agout pour faire face au Changement Climatique Territorial (AForACCT) ».

Dans le cadre de ce projet, le CRPF Occitanie, chef de file, et ses partenaires, souhaitent travailler ensemble pour Adapter la Forêt présente sur le bassin versant de l'Agout pour faire face au Changement Climatique Territorial. Une convention de partenariat est proposée en annexe.

L'objectif est **d'encourager une gestion forestière durable visant à adapter les peuplements forestiers aux changements climatiques et adapter les pratiques sylvicoles sur les zones sensibles** (captage d'eau potable, zones humides...).

AForACCT concerne tout le bassin versant de l'Agout, soit la partie tarnaise du Parc et quelques communes de l'Hérault.

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc s'engage à apporter le concours de ses agents sur les actions suivantes du projet AForACCT :

- Participation au Comité de financeur et au Comité de pilotage
- Participation à la promotion du projet auprès des élus locaux
- Participation à l'élaboration des aides forestières
- Appui à l'intégration des enjeux environnementaux notamment Natura 2000 et les zonages d'intérêts écologique

Ce partenariat n'engage aucune contrepartie financière.

MONTPELLIER
Date de réception de l'AR: 03/02/2021
034-253401269-20210128-2021_01_N_09-DE

Sur proposition du Président, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la convention de partenariat jointe en annexe entre le Centre Régional de la Propriété Forestière, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc pour le projet AForACCT
- d'autoriser le Président à signer la convention et à réaliser tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



Daniel VIAELLE

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 03/02/2021

034-253401269-20210128-2021_01_N_09-DE